

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du lundi 26 novembre 2012**  
~~~~~

**ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
ACQUISITION DE MATÉRIEL ET D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE :
DE LA TRADITION À LA MODERNITÉ – TRANCHE 2-
DEMANDE DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 novembre 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Monique GIBERT, M. Pascal DELIEUZE -M. François DAUDE suppléant de M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Gabriel MATEU suppléant de M. Cyrille CADARS, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations : M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET, M. Claude CARCELLER à M. Bernard JEREZ, M. Michel COUSTOL à M. Michel SAINTPIERRE, Mme Catherine JOSIEN à M. Louis VILLARET, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés : M. Jérôme CASSEVILLE, Mme Florence QUINONERO

Absents : Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, Monsieur Christian DOUCE

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la compétence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en matière de service public de l'enseignement musical,

Vu que l'Ecole de musique de la vallée de l'Hérault fait partie des services de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault depuis le 1^{er} septembre 2011,

Vu que ce changement de statut permet à l'école de poursuivre son développement et de conforter son rayonnement intercommunal,

Vu que les investissements programmés viendront en complément des acquisitions précédentes et permettront l'ouverture progressive aux répertoires et aux pratiques musicales... de la tradition à la création,

Vu qu'un programme pluriannuel d'acquisition de matériel et d'instruments de musique a ainsi été proposé sur 3 ans (2012-2014),

Considérant que l'accent sera mis en 2013 sur l'équipement en instruments suraigus et graves,

Considérant que ces nouvelles acquisitions sont proposées dans un objectif de :

- développement des pratiques collectives déjà existantes (orchestre de guitares classiques, plusieurs ensembles à vents, ensemble de saxophones),

- création de formations tels un chœur de clarinettes, un chœur de flûtes ou encore un bigband de Jazz,

Considérant que ces acquisitions seront un élément moteur dans la pratique en petites formations (musique de chambre, ensemble combo jazz, quatuors divers...),

Considérant que le montant de cette opération est estimé à 16 899,16 € HT et peut faire l'objet de subventions auprès de différents financeurs, notamment la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil Général de l'Hérault,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement annexé,

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE Acquisition de matériel et d'instruments de musique (tranche 2 : 2013)					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Acquisition matériel et instruments	16 899,16 €	100%	Conseil Régional Languedoc-Roussillon	8 500,00 €	50%
			Conseil général de l'Hérault	5 000,00 €	30%
			PART FINANCEURS	13 500,00 €	80%
			PART CCVM	3 399,16 €	20%
TOTAL HT	16 899,16 €	100%	TOTAL HT	16 899,16 €	100%
TOTAL TTC	20 211,40 €		TOTAL TTC	20 211,40 €	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc-Roussillon, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 742 le 30/11/12
Publication le 30/11/12
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 30/11/12
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20121126-lmc126983-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Louis VILLARET